

## **NAO : 1<sup>ère</sup> prime de 13<sup>ème</sup> mois**

Concernant les NAO, nous avons eu des informations complémentaires qui méritent d'être partagées avec toutes et tous.

Pour rappel, la direction a proposé la mise en place d'un « 13<sup>ème</sup> mois » sur trois ans. Cette année, le versement d'une prime correspondant au 1<sup>er</sup> tiers de ce 13<sup>ème</sup> mois a été fait sur le salaire de février, via le calcul suivant : salaire de base du mois de décembre 2022 x 12,35 x 3%.

Or, c'est sur cette prime que nous nous sommes posés des questions, questions qui ont pu être posées lors du dernier CSE. Nous souhaitons connaître les bénéficiaires exacts et nous vous informons que les intérimaires toucheront bien cette prime. Reste à déterminer les conditions de versement (mensualisation ou en une fois).



Notre inquiétude principale résidait sur la proratisation de cette prime. En effet, l'écriture faite dans l'accord NAO nous laissait perplexe et donnait lieu à de lourdes interprétations. Qui plus est, la communication de la direction sur ces NAO ne mentionnait nullement une proratisation de cette prime. La direction a répondu très clairement à nos questions lors de ce CSE.

Cette prime, versée en février, n'est ni plus ni moins qu'une « avance » de trésorerie d'un 1/3 de 13<sup>ème</sup> mois. Si vous êtes amenés à quitter l'entreprise en cours d'année, cette prime sera déduite en partie de votre solde de tout compte. Tout comme la suspension de votre contrat de travail ou la baisse ou l'augmentation de votre temps de travail entraîneraient la révision de votre prime en plus ou en moins.

En revanche, les salarié.es arrivant en cours d'année bénéficieront également de cette prime toujours sous proratation même si, encore une fois, rien n'est écrit dans la NAO. Nous avons envisagé un arbitrage juridique, chose que nous ne ferons pas pour ne pas impacter les nouveaux entrants.

Au-delà de l'esprit d'un accord, esprit qui doit être compris par tous, la rédaction et la forme d'un accord restent primordiales.

Lors du dernier CSE, nous avons indiqué notre incompréhension face à la 1<sup>ère</sup> communication de la direction auprès des salariés: en effet, encore une fois, rien ne laissait paraître que cette prime n'était plus ni moins qu'une avance. La direction s'est engagée envers la CFDT à rétablir la communication auprès des salarié.es, chose faite avec le courrier joint au bulletin de salaire sur MyPeopleDoc ce mois-ci.

Pour conclure, un avenant n'aurait-il pas été nécessaire entre les signataires et la direction afin d'améliorer la compréhension et la bonne forme de l'accord sur le sujet de la proratation ? Seule la direction est compétente pour répondre à ce sujet.



### **COORDONNÉES SECTION / LIAISON**

Jérôme BILLAUD

Tel : 07.70.22.60.61

Mail : [cfdt-gbsservices@equans.com](mailto:cfdt-gbsservices@equans.com)

Fanny DENECE

Tél : 06.74.09.73.58

## **ENDEL : UN AU REVOIR A 90%**

Après les départs importants en juin 2022 des activités paie, comptabilité générale et trésorerie d'ENDEL, voici le dernier gros morceau en partance : la comptabilité fournisseurs et intérim.

Aujourd'hui sonne le glas de la comptabilité fournisseurs d'ENDEL, tout du moins en partie. En effet, la comptabilité fournisseurs nous quitte ce jour. Quant à l'intérim, l'activité devrait être reprise dans un mois donc normalement le 1<sup>er</sup> avril.

Sur les 8 salarié.es listés qui se sont vus offerts des postes chez ENDEL dont une personne en intérim qui a depuis, quitté nos effectifs, seules 2 personnes ont accepté. Deux autres salarié.es hors cette liste ont pris la décision de quitter le navire EBS pour celui d'ENDEL courant mars. Nous leur souhaitons à toutes et tous une bonne continuation, pleine d'aventure, d'échange et de partage.



Les 5 personnes ayant choisi de rester chez EBS doivent être repositionnées. Lors du CSE de février, une présentation du dossier a été faite aux élus, nous avons insisté sur le fait que chaque salarié devait être reçu par les équipes RH en plus du management local.

Pour autant le dossier ENDEL n'est pas complètement clos, un nouveau TSA a été signé le temps qu'Endel installe de nouveaux outils. Ce dernier utilisera les licences SAP et ITESOFT (logiciel pour la numérisation des factures et leurs lectures) d'EBS. Le TSA porte essentiellement sur les activités de numérisation et la gestion des fiches fournisseurs qui resteront gérés par EBS.

Après la création en 2017 de GBS avec AXIMA, COFELY, ENDEL et INEO, à peine 6 ans après, ils ne restent plus que les deux dossiers Axima et Ineo. La bonne nouvelle, nos DS CFDT prestants pour le dossier ENDEL ont décidé de continuer chez EBS pour toujours mieux vous représenter ☺ .

## **NOMINATION AU CEE DE BOUYGUES**

Avec l'intégration d'EQUANS au groupe BOUYGUES, les compositions des instances groupe BOUYGUES ont été modifiées.

C'est par cette occasion, grâce à la représentativité notamment de la CFDT au niveau d'EQUANS France, que la direction du groupe BOUYGUES a proposé plusieurs postes titulaires et suppléants à leur CEE, Comité d'Entreprise Européen, dont un revenant à la CFDT qui complète le poste de 1 titulaire et 1 suppléant CFDT.

La CFDT a choisi de mettre en lumière le DS, Jérôme Billaud, pour représenter la CFDT venant d'EQUANS France. Ce choix est courageux et illustre la volonté de la CFDT de mettre en exergue les compétences plutôt que la taille de l'entreprise. Qui plus est, les fonctions supports sont mises en avant.



### **COORDONNÉES SECTION / LIAISON**

Jérôme BILLAUD

Tel : 07.70.22.60.61

Mail : [cfdt-gbsservices@equans.com](mailto:cfdt-gbsservices@equans.com)

Fanny DENECE

Tél : 06.74.09.73.58

## **ELECTIONS CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FONDS EQUANS Actions BOUYGUES**

Créé en 2022, le PEG EQUANS prévoit la possibilité pour les salarié.es des sociétés adhérentes au PEG EQUANS d'affecter les sommes versées sur celui-ci sur un ou plusieurs FCPE proposés par le PEG EQUANS, parmi lesquels figure le Fonds Commun de Placement d'Entreprise EQUANS Actions Bouygues, investi en titres de l'entreprise Bouygues SA.

Le conseil de surveillance de ce FCPE, composé de 3 titulaires et 3 suppléants représentants élus par les salarié.es ainsi que de 3 représentants désignés par la direction du groupe EQUANS, a pour mission de veiller à la bonne gestion du FCPE et des consignes liées à l'orientation de gestion.

Les salarié.es ayant placé des sommes avant le 31 janvier 2023 sur ce FCPE sont invités **du 9 au 17 mars** à élire leurs représentants salariés à ce conseil de surveillance, 3 titulaires et 3 suppléants. Ils seront élus pour deux ans.

Choisir les élus CFDT, c'est choisir une équipe expérimentée qui portera les intérêts des salariés en favorisant une gestion sécurisée.

La CFDT, 1er syndicat chez EQUANS France hors Bouygues Energies Services, toujours à vos côtés, a la volonté de rester toujours plus proche de vos préoccupations et de suivre l'évolution de ce fonds. Soucieux de votre épargne, nos candidats seront très vigilants à la bonne gestion de ce fonds.

**VOTEZ CFDT !**

**Ce n'est pas fini**

En dehors du zest, vous trouverez ci-joint l'appel à la mobilisation du mardi 7 mars contre la réforme des retraites.



#64ANSCESTNON  
LE 7 MARS

**Votre collectif  
CFDT EBS toujours  
à fond**



**Mars 2023 :**

- 08/03 : CSSCT
- 09/03 : CSE et réunion négo « 13<sup>ième</sup> mois »
- 10/03 : réunion négo « intéressement »
- 21/03 : réunion négo « 13<sup>ième</sup> mois » et « intéressement »



### **COORDONNÉES SECTION / LIAISON**

Jérôme BILLAUD  
Tel : 07.70.22.60.61  
Mail : [cfdt-gbsservices@equans.com](mailto:cfdt-gbsservices@equans.com)

Fanny DENECE  
Tél : 06.74.09.73.58